



Carte de séjour presque périmée

Par **anaya**, le **12/08/2009** à **21:32**

Bonjour,

je suis en situation régulière depuis août 2005.

Ma carte de séjour statut étudiant expire le 30 août 2009. Or je vais en vacances jusqu'au 25 août 2009. J'ai déjà pris mes billets d'avion.

J'ai fait ma demande par voie postale pour renouveler ma carte de séjour en juin 2009 et je n'ai toujours pas de réponse (a part un accusé de réception). Je n'ai pas non plus de récépissé de renouvellement.

Ma question est: est-ce que je vais pouvoir revenir en France sans problème, même si la carte est valable que 5 jours après mon arrivée?

Merci pour votre aide.

Par **etrangers sans droit**, le **21/08/2009** à **14:51**

oui si vous ne faites pas l'objet d'un refus de séjour

Par **colarte**, le **06/11/2009** à **16:23**

Bonjour Anaya!

Juste pour te demander si tu a obtenu une réponse à propos de ton cas ou plutôt si tu a trouvé un soucis. Au fait, je suis dans la même situation que toi sauf que mon titre de séjour sera périmé le 31 décembre et je dois partir en voyage avant (dans 4 jours). Je n'ai pas réussi à renouveler mon titre de séjour avant puisque les gens de la préfecture m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas avancer la procédure de renouvellement (recevoir mon dossier) avant la date du rendez vous (prévu pour le 25 janvier). Peux-tu m'indiquer comment as-tu fait?

Merci de ta réponse!!

Par **anaya**, le **06/11/2009** à **17:54**

En fait, je n'ai pas eu de problèmes: j'ai réussi à joindre la préfecture à l'époque et ils m'ont dit que mon titre était prêt et que de toute façon, je ne pouvais l'avoir que le premier jour de péremption de la carte. Je m'explique: ma carte était valable jusqu'au 30 août alors que l'autre était prête le 14 août et je ne pouvais récupérer la nouvelle que le 31 août.
Ce n'est donc pas le même problème.

Je te conseille donc d'essayer de revenir avant la péremption de ta carte, même le 30 décembre (j'avais posé la question à la préfecture donc ne t'inquiète pas) et de rester en France jusqu'à ton rendez-vous et garde bien la feuille qui dit que tu as un rdv sur toi à partir du 31, au cas où tu as un contrôle.

j'espère t'avoir aidé.

Bon courage

Par **naussica**, le **12/11/2009** à **14:37**

la carte de séjour de mon fiancé Africain expire le 03 janvier, il est en France, peut il rester en France pour faire les démarches et quelles sont les démarches faut il faire pour la renouveler ? et les délais ?
Merci de m'éclairer

Par **zakarialoujdi**, le **05/06/2017** à **03:47**

bonjour, bon je vous explique ma situation, je suis étudiant pour le moment j'ai une carte de séjour étudiant qui expire le 31 août 2017.
je me suis marié récemment avec une française le 27/05/2017, et j'avais déposé un dossier de changement de statut à la préfecture pour obtenir une carte vie privé et familiale 'VPF', on m'a donné un récépissé qui expire aussi le 31 août 2017. la question c'est est ce que c'est possible de voyager avec cet carte et ce récépissé vu que je rentre le 25 août . donc 5 jours avant l'expiration des deux derniers ? et merci d'avance.

Par **Mafetgo**, le **20/12/2017** à **19:53**

bonsoir.j'ai une carte de séjour de 9 mois et j'aimerais aller en Allemagne en tant que fille au pair pour une durée de 10 mois genre juska novembre et ma carte de séjour expire en août.j'aimerais savoir si je pourrais obtenir un visa

Par **Zakya**, le **04/02/2018** à **15:19**

Bonjour moi je suis algerienne et j'ai un titre de séjour fini mai j'ai un ressepisse fini 4 avril asque je pu voyager avec

Par **Visiteur**, le **04/02/2018** à **17:25**

Bjr,
Non, vous ne pouvez pas voyager avec ...

Par **Pravina davayat**, le **02/11/2018** à **19:52**

Bonjour mo titre d'e c'est jour et expiré je fais mon renouvellement j eu un récépissé j voulais savoir ci j pourrais voyage allez à Londres et reviens